

CITIS : PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DROITS AFFERENTS A CETTE POSITION



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Définir la notion de risques professionnels
- Décrire les conséquences du CITIS dans les collectivités
- Appréhender les droits de l'agent du fait de cette reconnaissance

PROGRAMME

1 - Appréhender la notion de risques professionnels

- Définir l'accident de service, l'accident de trajet et la maladie professionnelle
- Connaître l'approche jurisprudentielle de ces risques

2 - Déclencher la procédure adaptée aux risques professionnels

- Identifier les acteurs et les étapes de la procédure
- Répartir les rôles pour déterminer l'imputabilité au service

3 - Assurer la gestion et le suivi de ces risques

- Maîtriser les droits statutaires attachés aux risques professionnels
- Présenter les programmes de réintégration professionnelle

NB : les issues (reprise, aménagement, temps partiel thérapeutique, reclassement (PPR) retraite...) ne sont pas abordées dans ce module (voir « accompagner les agents en situation d'inaptitude » et « anticiper l'usure professionnelle »)

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances, des compétences et l'atteinte des objectifs.

Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation.

Tél. : 02 48 48 15 15

formation.sofaxis@relyens.eu – www.sofaxis.com

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC - Société de courtage d'assurance - 335 171 096 RCS Bourges
Enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 000814 - www.orias.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24180125318
auprès du préfet de région de CENTRE-VAL DE LOIRE



ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001

Les informations contenues dans ce document sont non-contractuelles et susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. L'éditeur de ce document ne saurait voir sa responsabilité tant contractuelle que délictuelle engagée, pour les dommages découlant des actions commises ou omises en raison du contenu de l'information fournie.

Référence formation : OV01



Date(s) et lieu disponibles sur le site www.sofaxis.com



1 jour (09h00-17h00)

Modalité d'intervention



Inter 320 €



Intra Devis sur demande

VOUS ÊTES

Directeur(trice) des Ressources Humaines, responsable du personnel, membre de l'encadrement, gestionnaire du contrat d'assurance, gestionnaire du service des ressources humaines, chef de projet, médecin de prévention...

PREREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

INTERVENANT

Cette formation est animée par un(e) juriste spécialisé(e) dans le droit statutaire.

METHODES PEDAGOGIQUES

Mise en pratique des connaissances par des exercices concrets.



sofaxis
L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

une société du groupe relyens